

COMPTE-RENDU
de la séance du Conseil Municipal
du mardi 13 octobre 2020 à 19 h 30

Sous la Présidence de Monsieur Christophe PILLON, Maire

L'an deux mille vingt et le treize du mois d'octobre, à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe PILLON, Maire de la commune.

Présents : Juliane Boistel, Denis Cambus, Fabien Carrère, Laëtitia Cortolezzis, Emmanuel Dupuy, Liliane Eychenne, Roger Eychenne, Guillaume Lazerges, Ludovic Mazières, Alain Metge, Isabelle Ottria, Christophe Pillon, Thierry Pros et Danièle Vigneaux.

Absente excusée : Sandrine Dupuy

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un ou des secrétaire(s) pris au sein du Conseil. Denis Cambus est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

➤ **Approbation**

Monsieur le maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du mardi 15 septembre 2020

VOTE : Pour à l'unanimité

➤ **DELIBERATIONS**

N° 2020-57 : Proposition de renouvellement de la convention du G.I.P.F.A. (Groupement Interdépartemental de Propriétaires Forestiers et Agricoles) pour la mise à disposition d'un garde communal à compter du 01/09/2020, pour constater tous délits et contraventions qui portent atteinte aux biens publics et privés, à la propriété forestière et au domaine routier de la commune.

VOTE : Pour = unanimité

N° 2020-58 : Proposition de sponsor compétition « grand prix » de golf : devis 718,39 € comprenant 6 trophées tee inox et le logo de la commune sur le panneau d'affichage

VOTE : Pour = unanimité

N° 2020-59 : Proposition de décision modificative budget général : FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources). Titre en 2019 de 29 572 € et mandat 28 794 € d'où une différence de 778 €. Régularisation comptable et budgétaire sur exercice 2020

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
C/673 = annulation titres 2019 : + 778 €	c/73111 = FNGIR : + 778 €

VOTE : Pour = unanimité

N° 2020-60 : Proposition d'adhésion au « marché voirie », groupement de commandes constitué entre la Communauté de Communes Couserans Pyrénées et les communes membres pour la réalisation d'opérations de voirie 2021

VOTE : Pour = unanimité

N° 2020-61 : Proposition que la commune ne transfère pas la compétence « plan local d'urbanisme » à la communauté de communes. (sauf opposition par délibération de la commune, cette compétence est transférée de plein droit à la communauté de communes qui deviendra compétente en la matière au 1er janvier 2021).

VOTE : Pour = 13 – Contre = 0 – Abstention = 1

N° 2020-62 : Proposition du nouveau plan de financement de l'aménagement de la traverse

Tranche 1

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Travaux 455 000,00 €	Région 102 750,65 €
Maîtrise d'œuvre 24 024,00 €	Département 177 999,00 € (notifiée)
Travaux C.Dépt. 09 125 000,00 €	DETR 150 000,00 € (notifiée)
	DSIL 52 469,55 €
	Autofinancement 120 804,80 €
-----	-----
604 024,00 €	604 024,00 €

Tranche 2

Travaux 270 833,00 €	Région 64 857,81 €
Maîtrise d'œuvre 31 534,40 €	Département 134 710,32 €
Travaux C.Dépt. 09 146 667,00 €	DETR 112 258,60 €
	DSIL 47 400,79 €
	Autofinancement 89 806,88 €
-----	-----
449 034,40 €	449 034,40 €

TOTAL GENERAL (Tr. 1 et Tr. 2)

Travaux 725 833,00 €	Région 167 608,46 €
Maîtrise d'œuvre 55 558,40 €	Département 312 709,32 €
Travaux C.Dépt. 09 271 667,00 €	DETR 262 258,60 €
	DSIL 99 870,34 €
	Autofinancement 210 611,68 €
-----	-----
1 053 058,40 €	1 053 058,40 €

VOTE : Pour = unanimité

N° 2020-63 : Proposition d'honoraires du nouveau bureau d'étude TASSERA pour les travaux d'aménagement de la traverse (Act et chantier) : 31 680 € ttc (26 400 € ht)

VOTE : Pour = unanimité

N° 2020-64 : Proposition de demander des subventions au titre de la DSIL à hauteur de 164 700 € pour le projet d'aménagement de la salle des associations : estimation à 269 000 € HT (rappel acquisition de l'ensemble immobilier 120 000 €) soit un total de 389 000 €.

VOTE : Pour = unanimité

N° 2020-65 : Programme « façades » : proposition de demander des subventions pour 2020/2021 auprès de la Région Occitanie (20 000 €) et du Département Ariège (2 000). Bénéficiaires de ces aides 8 à 10 résidences.

VOTE : Pour = unanimité

N° 2020-66 : Proposition de prendre un apprenti dans le domaine des « espaces verts ». Coût de la formation auprès du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole Ariège-Comminges (CFPPA) 4 500 € financé à hauteur de 50 % par la commune et 50 % par le CNFPT (centre de formation de la fonction publique territoriale) + le salaire de l'apprenti (+18ans) 1^{ère} année 661,95 + charges patronales.

VOTE : Pour = unanimité

N° 2020-67 : Les élus ont pris acte du rapport d'activités de la communauté de communes Couserans-Pyrénées année 2019.

VOTE : Pour = unanimité

N° 2020-68 : ITAS TEAM TDF a fait une proposition d'achat ou de location de la parcelle où est implantée l'antenne relais d'unjat. Monsieur le maire a fait une contre-proposition restée sans suite à ce jour.

Il est proposé d'ajourner ce dossier par manque d'information sur les conditions de cette transaction

VOTE : Pour = unanimité

➤ Questions diverses

- Accord devis entretien auto-laveuse salle des fêtes : 1 057,80 € ttc
- Adjoint technique stagiaire en arrêt maladie ordinaire, titularisation dès que les conditions statutaires seront remplies et validées par le centre de gestion
- Horaire des prochaines séances du conseil municipal : 20 h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 20.

La Bastide de Sérou, le 19 octobre 2020

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

